



Spicanet®

Débroussaillant

Dévitilisation des broussailles sur pied, des souches.
Sélectif des graminées.

Herbicide

Contient 90 g/l de triclopyr*,
30 g/l de fluroxypyr*
sous forme de concentré émulsionnable (EC)

AMM N° 8800287**

5Le

Spicanet permet de contrôler la végétation ligneuse ou semi-ligneuse présente lors de l'application.

Spicanet est sélectif des graminées qui sont présentes lors de l'application et n'empêche pas l'installation de nouvelles graminées. Spicanet, en traitement de souches, permet d'éviter les rejets sur les souches après une coupe.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

- Dévitilisation des broussailles sur pied : 1 l/ha d'eau.
- Dévitilisation des souches : 20 l/ha d'eau.

Champ d'activité

Spicanet possède un spectre d'efficacité très complet. Il agit sur toutes les espèces. Spicanet est sélectif des graminées implantées lors du traitement et il ne gêne pas l'installation de nouvelles graminées.

Spicanet est utilisé pour :

- La dévitilisation des arbres ou des arbustes après une coupe.
- La dévitilisation des arbres ou arbustes sur pied.
- La dévitilisation des souches.

Dévitilisation des broussailles sur pied : Spicanet est appliqué sur végétation bien développée en croissance active de mai à septembre. Il faut éviter de traiter par période de sécheresse et attendre que la végétation redémarré avant de traiter.

Spicanet agit plus rapidement au printemps qu'à l'automne mais l'action est aussi efficace à l'automne.

La sensibilité des plantes au Spicanet n'est pas la même pour toutes les essences.

Cependant, la majorité des plantes sont sensibles à une dose faible : 0,7 l/ha (voir fiche technique).

Dévitilisation des souches :

Spicanet s'utilise toute l'année pour la dévitilisation des souches. Les souches devront avoir une coupe récente lors du traitement sinon il faudra les rafraîchir.

Spicanet s'utilise en dilution dans l'eau.

La sensibilité des différentes essences est la suivante :

Essences sensibles à 10%	Essences sensibles à 15%	Essences sensibles à 20%
Auline commun		
Bouleau blanc	Charme	
Chêne Rouvre	Châtaignier	Frêne
Robinier faux acacia	Noisetier	Tilleul
Saule Marsault		

Mode d'emploi

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer le traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.
- Pour visualiser le traitement, ajouter l'indicateur à la bouillie de pulvérisation.

Dose(s) Recommandée(s)

Dévitilisation des broussailles sur pied : 1 l/ha.

Dévitilisation des souches : 20 l/ha.

Recommandations particulières

- Attention, danger pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi.
- Sous l'influence de certains facteurs (vent, température, situation) Spicanet peut provoquer des dégâts sur des cultures voisines riveraines. Il faut éviter de traiter lorsqu'il y a du vent et par une température > à 20°C à l'ombre.
- Le délai de remise du bétail est de 15 jours minimum, afin de permettre une bonne migration des matières actives et d'assurer une destruction complète des plantes que le traitement pourrait rendre appétentes.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation et se laver les mains après le traitement.
- Faire attention que la pulvérisation ne soit pas en contact avec les yeux.

Précautions à prendre

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants.
- Les locaux doivent être frais et ventilés.

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser à moins de 5 mètres des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage et éliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEEDDAT (Phytobac N° PT 06010).
- Dangereux pour les organismes aquatiques.
- Après emploi
- Délai de rentrée: 48 h.
- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Éliminer les emballages en respectant la réglementation.

Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière AIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

AIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur

- Site : www.aivalor.fr - Email : infos@aivalor.fr - N° AZUR : 08 10 12 18 85

Important : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications.

L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits.

En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

** Responsable de la mise sur le marché :

Dow AgroSciences Distribution S.A.S.

Marco Polo - bâtiment B

ZAC du Font de l'Orme 1

BP 1220 - 790 Avenue du Docteur Donat

06254 MOUGINS Cedex

Tél. : 0800 47 08 10

* matière active Dow AgroSciences

FR06069249C - ARTICLE 04398806



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

SPICANET® - AMM n° 8800287**

Contient : 90 g/l de triclopyr (ester de 2-butoxyéthyle)

30 g/l de fluroxypyr (ester de 1-méthyl-heptyle)

R38

R43

R51/53

R65

S2

S36/37

S60

S61

S62

SP1

Irritant pour la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Conserver hors de portée des enfants.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04.72.85.42.93

ou pouvant être consultée sur www.club-vert.com.

N° appels d'urgence 24h/24h : 04.72.85.25.25

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Bayer Environmental Science SAS
16 rue Jean-Marie LECLAIR
F-69009 LYON
Tél: 33 (0)4 72 85 42 93



Bayer Environmental Science
A Business Operation of Bayer CropScience

© Marque déposée Bayer